

LYCÉE D'ENSEIGNEMENT  
AGRICOLE PRIVÉ



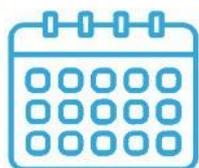
Route de Gacé  
61 240 NONANT le PIN.  
Tél : 02.33.39.92.90  
Fax : 02.33.39.49.14  
E. mail : nonant-le-pin@cneap.fr  
www.lycee-verel.fr

**Nous avons besoin  
de vous !**



**AU SERVICE DE LA FORMATION DES JEUNES,  
VERSEZ À NOTRE LYCÉE  
VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE !**

# La taxe d'apprentissage :



## Calendrier de la Taxe d'Apprentissage



Août 2018 : Réforme Loi d'avenir professionnel, définition des nouvelles modalités



1er juin 2021 au plus tard : versement du 13%

Le lycée Yves VEREL est habilité à recevoir 13% de votre taxe d'apprentissage. Vous partagez nos valeurs, soutenez-nous dans nos projets afin d'améliorer le confort de formation de nos jeunes !

## Parlons un peu de nous :

Le Lycée d'Enseignement Agricole Privé Yves VEREL, sous contrat de service public avec le ministère de l'agriculture, est un lycée professionnel qui accueille des jeunes dans les formations suivantes :



### Bac professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires

Ce diplôme a vocation à former des élèves qui pourront travailler dans le milieu hospitalier, la petite enfance, les personnes âgées ou en situation de handicap. Les métiers accessibles à l'issue du bac pro sont des métiers en forte tension (aide-soignant(e), auxiliaire de puériculture, ...).

### CAPa Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural

Ce CAP est l'un des seuls qui est proposé sous statut scolaire (pas d'alternance). Il est intéressant puisqu'il permet aux élèves d'aborder deux secteurs d'activité et ainsi s'ouvrir plus de possibilités. Les emplois accessibles à l'issue de la formation sont des emplois de vendeur (dans tous types de commerces, d'aide à domicile, Agent de service hospitalier, ...



### 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> à projet professionnel

La formation est accessible à l'issue d'une 5<sup>ème</sup> ou d'une 4<sup>ème</sup> permet aux élèves de se préparer à passer le diplôme national du brevet et de se construire un projet professionnel. Notre méthode pour réussir : Placer au maximum les cours théoriques le matin et des activités plus concrètes l'après-midi (stage, découverte des métiers, cuisine, ...) et des périodes de stages afin de découvrir, d'explorer des pistes d'orientation. Nos petits effectifs assumés dans ces classes nous permettent de mener une pédagogie individualisée.



Notre projet d'établissement est centré sur la réussite de chacun et de nombreux moyens sont mis en œuvre pour permettre aux jeunes de mener à bien leurs études et de les conduire vers l'emploi. Le partenariat tissé avec les entreprises locales témoigne du rayonnement de l'établissement.

La taxe d'apprentissage est l'une de nos sources de financement. Ainsi, nous vous sollicitons, en espérant qu'il vous sera possible d'affecter une partie de votre taxe en faveur de notre établissement.

## Grâce à vos contributions :

Pour faire de nos élèves des professionnels efficace il est important d'investir dans du matériel professionnel et des mannequins réalistes.

En 2021, nous aimerions investir dans un lit médicalisé supplémentaire.



L'an dernier, nous avons investi dans du matériel d'entretien du linge afin d'offrir un confort d'apprentissage aux jeunes.

En 2021, nous souhaitons investir dans du matériel pour la salle de cuisine pédagogique.



L'établissement a fait le choix de permettre aux élèves d'apprendre avec les outils numériques. C'est pourquoi, nous avons équipé 80% des classes en TV (grand écran) et tableaux numériques.

En 2021, nous aimerions équiper la salle informatique avec un vidéo projecteur et poursuivre l'investissement de tablettes numériques destinées aux élèves.



## Pour nous verser la taxe :

Il vous suffit de :

- Remplir le bordereau de versement ci-joint
- Vous avez le choix de nous verser les fonds
  - o Par chèque à l'ordre de « Lycée Yves VEREL »
  - o Par virement au Lycée Yves VEREL IBAN :
    - FR76 1600 6000 4141 0308 3811 110
  - o Nouveauté 2021 : Par internet versement en ligne et sécurisé
- À la suite de votre versement, nous vous envoyons un reçu libératoire.

N'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons un plaisir de vous accompagner dans la démarche.

02.33.39.92.90

[www.lycee-verel.fr](http://www.lycee-verel.fr)

[nonant-le-pin@cneap.fr](mailto:nonant-le-pin@cneap.fr)



Route de Gacé  
61 240 NONANT le PIN.  
Tél : 02.33.39.92.90  
Fax : 02.33.39.49.14  
E. mail : nonant-le-pin@cneap.fr  
www.lycee-verel.fr

## BORDEREAU DE VERSEMENT

### Fraction de 13% de la Taxe d'Apprentissage

Nous vous remercions de compléter les informations ci-dessous afin de nous permettre de vous transmettre le reçu libératoire qui vous permettra de justifier de votre versement de la fraction de 13% de la taxe d'apprentissage.

#### ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

Siret :

Adresse :

Code postale :

Ville :

#### CONTACT

Prénom :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

#### VERSEMENT

Montant de la taxe versée :

Mode de versement :

chèque

virement

Date du versement :





LYCÉE D'ENSEIGNEMENT  
AGRICOLE PRIVÉ

**YVES  
VEREL**

**LYCÉE YVES VEREL**

**JOURNEES  
ORIENTATION**



**BAC PRO  
SERVICES AUX PERSONNES  
ET AUX TERRITOIRES**

**FILIERE  
4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup>**



**Rendez-vous au  
02.33.39.92.90**



**CAPA  
Services Aux Personnes  
Vente en espace rural**

**SAMEDI 13 MARS  
9H00/16H00**

**SAMEDI 17 AVRIL  
9H00/16H00**



Site internet : [www.lycee-verel.fr](http://www.lycee-verel.fr)  
(ou flasher le code)

 Lycée Yves Verel



Lycée Yves VEREL

Route de Gacé - 61240 NONANT LE PIN

Tel : 02 33 39 92 90

**Merci de votre  
Soutien !**



**AU SERVICE DE L'EXCELLENCE DE LA VOIE PRO  
VERSEZ À NOTRE LYCÉE  
VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE !**